Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 049f07
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Conseil de l'Europe s'attaque au problème de l'efficacité à long terme de la Convention européenne des droits de l'homme

Strasbourg, 19.01.2007 – Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a pris une première série de décisions pour faire face à l'explosion du contentieux – 89 000 affaires pendantes devant la Cour européenne des droits de l'homme à la fin septembre 2006.

Sur la base du rapport que le Groupe des Sages (*) venait de lui soumettre, les Délégués des Ministres:

- ont invité l'Assemblée parlementaire, le Commissaire aux droits de l'homme, le Secrétaire Général et le Comité directeur pour les droits de l'homme à participer à la réflexion sur les propositions du Groupe des Sages,
- se sont félicités de la tenue du colloque qui sera organisé à Saint-Marin les 22 et 23 mars 2007 sur les développements futurs de la Cour européenne des droits de l'homme, comme point de départ d'une discussion multidisciplinaire plus large au niveau européen,
- ont invité les Etats membres à envisager de lancer des discussions sur le rapport du Groupe des Sages au niveau national,
- sont convenus de reprendre cette question lors de la 117e session ministérielle en mai 2007 sur la base des échanges de vue qui auront eu lieu, de manière à définir les premières orientations d'une réforme durable qui permettrait le bon fonctionnement du système.

L'entrée en vigueur du Protocole 14 à la Convention est un préalable aux réformes proposées par le Groupe des Sages. Dans sa réponse à la Recommandation 1756 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adoptée hier, le Comité des Ministres a souligné qu'il est extrêmement regrettable et préoccupant que la Douma russe n'ait pas ratifié le Protocole n°14 à la Convention, alors que tous les Etats membres avaient exprimé leur détermination en ce sens lors du Sommet de Varsovie. En dépit de ce contretemps très dommageable, qu'il appelle instamment la Russie à résoudre rapidement, le Comité des Ministres continuera à faire de la consolidation du système de protection des droits de l'homme offert par la Convention la plus haute de ses priorités.

Contact Presse : Henriette Girard, Division de la Presse
Tél. +33 3 88 41 21 41 ; Mobile +33 6 75 65 03 39 ; henriette.girard@coe.int

---

(*) Le Groupe des Sages a été mis en place lors du Sommet de Varsovie (mai 2005) en vue d'assurer l'efficacité à long terme du mécanisme de contrôle de la Convention européenne des droits de l'homme. Il est présidé par Gil Carlos Rodriguez Iglesias.
(**) Le Protocole 14 vise à conférer à la Cour les moyens procéduraux et la flexibilité nécessaire pour traiter l'ensemble des requêtes dans des délais raisonnables tout en lui permettant de se concentrer sur les affaires les plus importantes.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.